PROCEDURE OPTION/UE/ELC SPORT A DESTINATION DES ETUDIANTS ANNEE 2025-2026

mise à jour le 02/06/2025

1 - Je vérifie si mes stages me permettent de faire mes 10 séances consécutives

2 - Je me pré inscrit à l'option sport auprès de ma composante.

3 - Je finalise mon inscription à l'option sport via le lien reçu par mail du SUAPS en choisissant 1 sport et 1 enseignant

ETAPE OBLIGATOIRE

4 - Je récupère ma carte d'assiduité (carte papier) auprès de l'enseignant lors de ma première séance.

5 - Je dois obligatoirement effectuer 10 séances à raison d'une séance par semaine (1h45/2h00) pour valider mon OPTION/UE/ELC.

6 - Je fais signer ma carte par l'enseignant à chaque séance afin de valider ma séance.

L'évaluation est prévue en **Contrôle Continue Intégral :** *Trois épreuves prévues sur les 10 séances dont la dernière étant la seconde chance*

En cas d'absence, changement d'emploi du temps, maladie, blessures… Je préviens par mail au plus vite le SUAPS.

ATTENTION L'INSCRIPTION A L'OPTION EST DIFFERENTE DE L'INSCRIPTION AU SUAPS !!!